



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 septembre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - M. Nicolas PINEL - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON

M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS

Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - Mme Delphine BENSE - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Maude WADELEC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230925_54 - Conservatoire de Grenoble – Adoption du règlement du Conservatoire.

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

54-(32864). AFFAIRES CULTURELLES : Conservatoire de Grenoble – Adoption du règlement du Conservatoire.

Madame Lucille LHEUREUX expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire, établissement d'enseignement artistique et culturel de la ville de Grenoble a pour mission de favoriser l'accès de tous aux pratiques culturelles. Dans cet objectif, le règlement du Conservatoire régit l'ensemble des aspects de la vie de l'établissement, que ce soit en matière pédagogique, organisationnelle ou administrative.

Le règlement en vigueur datant de 2019, certaines dispositions méritent d'être mises à jour. La nouvelle version qui vous est présentée a évolué selon les principes de la politique culturelle municipale et du projet d'établissement adopté en juillet 2022. Un travail important a donc été réalisé sur l'adaptation des parcours d'apprentissage à tous-tes les élèves, sur l'image renvoyée par le Conservatoire et sur les enjeux auxquels le Conservatoire sera confronté dans les années à venir.

Ce travail aboutit aux principales évolutions suivantes :

- la révision des rythmes de travail ;
- le rappel et la précision des missions et des conditions de travail des enseignant-es ;
- le changement de désignation des membres représentant les collèges d'agent-es et usager-es au conseil d'établissement. Ils seront désormais tirés au sort afin de redynamiser la démocratie au sein de l'établissement et de donner la parole à tous-tes ;
- la mise à jour des processus d'inscription (tirages au sort organisés pour tous les nouveaux-lles élèves : priorité aux grenoblois-es, proportion égale entre filles et garçon, équilibre entre quotients familiaux, priorité aux élèves mineur-es) afin de les rendre plus cohérents avec les différents parcours et plus visibles pour les usager-es ;
- la révision de l'organisation des études ;
- un rappel des règles de vie en société (communication, interdictions, sanctions...).

Le présent règlement a été présenté pour avis au conseil d'établissement le 12 septembre 2023 et il vous en est proposé l'approbation.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Emancipations du mardi 12 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les dispositions du règlement du Conservatoire de Grenoble et de ses annexes.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Lucille LHEUREUX

Affichée le : 28 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 038-213801855-20230925-D20230925_54-DE